

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 juillet 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4335)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 61

présenté par
Mme Forteza, M. Orphelin et Mme Cariou

ARTICLE 13

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.